

au département de l'eau, pour un peu plus de \$12,000.00. Il y avait quatre soumissionnaires et sa compagnie était la plus basse. Sa soumission n'a pas été acceptée. Pendant que les soumissions étaient sous considération, il a reçu un message télé phonique, lui disant que s'il allait voir monsieur Champagne, inspecteur des chaudières, à sa résidence, rue St-Denis, il aurait des renseignements intéressants, quant à sa soumission. Il y est allé. Monsieur Champagne lui dit que la commission de l'eau serait enchantée d'accepter la plus basse soumission, mais qu'il faudrait d'abord que monsieur Pilcher dépose \$2,200.00 entre les mains d'un homme chez qui monsieur Champagne le conduirait. Monsieur Pilcher a demandé du délai, pour considérer la demande, et a ensuite refusé de déposer l'argent, par téléphone. La soumission n'a pas été acceptée. Il a compris, de monsieur Champagne, que les \$2,200.00 étaient pour certains membres de la commission de l'eau.

Monsieur Champagne nie catégoriquement sous serment les assertions de monsieur Pilcher, (Vol. 56, p. 28). Monsieur Pilcher est revenu réaffirmer sa déclaration et a produit copies de la correspondance qu'il a eue dans le temps avec sa compagnie, quant à cette demande d'argent de monsieur Champagne, (Vol. 56, p. 132). Il a aussi mentionné un monsieur Watt, à qui monsieur Champagne aurait dit que Pilcher ferait mieux de ne pas parler de la demande d'argent, qu'il lui avait faite, s'il ne voulait pas perdre des affaires.

Ce monsieur Watt est actuellement à l'emploi de la compagnie Matthewson, à New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, et n'a pas été amené comme témoin devant la commission.

Dans l'espèce, je n'ai pas de raison de préférer le témoignage de monsieur Pilcher à celui de monsieur Champagne.

INCIDENT LABRECQUE

On a vu que, à un moment donné, pendant que la commission de l'eau étudiait les soumissions produites par l'acquisition d'une pompe à vapeur pour la Ville, la Montreal Light, Heat and Power Company avait fait une offre à la Ville pour pomper l'eau par l'électricité. Ce système aurait exempté à la Ville l'achat du charbon nécessaire pour l'alimentation d'une pompe à vapeur. Pendant que cette proposition était sous considération, monsieur McLea Walbank, le vice-président de la compagnie, nous raconte, (Vol. 55, p. 80), que le secrétaire de la compagnie l'a informé que si la compagnie ne s'engageait pas à payer à monsieur Labrecque, marchand de charbon, 25 centins par tonne de charbon, qu'il fournissait à la Ville pour l'alimentation de la pompe à vapeur, la soumission de la Montreal Light, Heat and Power Company, pour une pompe à l'électricité, ne serait pas acceptée. Monsieur Hensaw a amené monsieur Walbank dans son bureau, où il a rencontré monsieur Labrecque, qui a corroboré la déclaration de monsieur Hen-